

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1081

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVITÉ DE DP

Survola de la neutralité

Michel Busch

historien, enseignant au Gymnase de la Cité à Lausanne

Rencontres suisses vient de publier sous le titre *Suisse-Europe: feux croisés, contribution au débat institutionnel*, les exposés prononcés lors des deux derniers symposiums organisés sous ses auspices. Face aux enjeux institutionnels que pose la perspective de l'intégration européenne, des politiciens, des juristes, des historiens et des journalistes ont été invités à se pencher sur la neutralité en 1990, sur les droits populaires et le fédéralisme en 1991. L'intérêt de ces contributions est évident et concerne le citoyen appelé tôt ou tard à se prononcer sur des choix de politique étrangère. C'est sur les textes consacrés à la neutralité que cet article prétend à quelques commentaires.

Perspective historique et juridique

Roland Ruffieux montre que la consécration de la neutralité helvétique dans le Traité de Paris de 1815 coïncide avec une rupture des rapports de puissance en Europe et avec un changement politique et institutionnel dans le pays même. Dans la Suisse satellisée par la Révolution, puis par l'Empire, la neutralité n'avait aucun sens

puisque la bourgeoisie nationale reconnaissait à la France l'hégémonie en Europe en contrepartie de son appui pour se maintenir au pouvoir. A l'inverse, dès que l'époux de Marie-Louise d'Autriche n'est plus l'Ogre, la Suisse revendique la neutralité — ou se la voit imposée — puisqu'elle est complémentaire de l'intégration du pays dans le nouvel ordre conservateur dominé par l'Autriche, garant également du retour aux affaires des classes aristocratiques dans le cadre du Pacte fédéral de 1815. Cette page d'histoire permet de mesurer que la neutralité, quelle que soit la manière dont elle s'inscrit ensuite comme valeur dans la conscience collective, est d'abord un instrument politique circonstanciel, et qu'il est difficile de distinguer ce qui dans sa détermination relève du libre choix ou des contraintes de l'environnement extérieur. On se rappellera en outre que neutralité et neutralisation découlent du même étymon.

Par sa contribution, Arthur Schindler analyse ce qu'il adviendrait de la neutralité en cas d'adhésion à l'EEE ou à la CE. Prenant le précédent des sanctions économiques décrétées par Bruxelles contre l'Argentine lors de la reconquête de l'archipel des Malouines par la Grande-Bretagne, le juriste constate que si l'EEE avait existé à

cette date la Suisse n'aurait pu se prévaloir que d'une neutralité différentielle comme ce fut le cas entre 1920 et 1938. Depuis l'énoncé de ce propos, la guerre du Golfe et l'alignement de la Suisse sur les sanctions votées contre l'Iraq ont démontré combien était étroite la marge pour une politique traditionnelle de neutralité, et Jacques Pilet s'étonne avec raison, évoquant les négociations sur l'EEE, que «le conseiller fédéral René Felber déclare tranquillement que ce chemin ne met nullement en cause notre neutralité».

Dans le sens des manuels d'histoire

Le propos du rédacteur en chef du *Nouveau Quotidien*, tout comme celui d'Otto Fischer, traitent du thème donné sur le terrain plus subjectif de l'engagement politique, ce qui nous rapproche du débat que ne manquera pas de susciter la consultation sur l'EEE, voire celui sur l'adhésion au FMI. Intitulant son texte «La fin de la neutralité», le journaliste s'en prend moins au concept lui-même, ou à l'usage qui en fut fait, qu'à sa sacralisation opérée surtout depuis 1945, qui a permis que nous entrions «dans la dimension inavouée de la neutralité-repli, de la neutralité-refus, de la neutralité-égoïsme». Il faut convenir qu'en face le discours d'Otto Fischer apparaît comme le faire-valoir idéal pour les appréciations de Jacques Pilet: voilà la neutralité revendiquée comme valeur morale abstraite et immuable, vécue comme l'identité supérieure de la nation.

Reconnaissons à l'homme politique la cohérence de ses choix: non à l'ONU hier, non au FMI aujourd'hui, non à l'EEE demain, une cohérence que certains pourraient lui envier, y compris dans le collège gouvernemental. Mais nous reconnaissons surtout l'effet d'une culture politique qui commence déjà sur les bancs de l'école. Quand Otto Fischer parle de l'adhésion de la Suisse à la SDN, il peut se borner à lancer des formules simplificatrices, «fâcheuses et dangereuses expériences», car il est en parfaite harmonie avec les jugements que véhiculent nos manuels d'histoire qui, après avoir signalé les résultats du vote du 16 mai 1920, s'empressent d'en occulter le sens pour mieux célébrer, quelques lignes plus bas, le retour à la neutralité intégrale en 1938, heureux d'en confier le trésor à la vigilance d'Henri Guisan et à la clairvoyance de Marcel Pilet-Golaz.

Prudence et réflexion

Il serait fructueux de réexaminer cette période sous l'angle des mutations globales nées du premier conflit mondial,

EN BREF

Des candidats au brevet bernois de maître secondaire ont conçu, à l'Institut de formation pour l'enseignement secondaire, un jeu destiné à la prévention de la drogue. Nommé «Junkie», ce jeu illustre les difficultés et le stress des toxicomanes pour se procurer de la drogue. Le jeu peut être joué, sous contrôle pédagogique, dans les classes supérieures.

Les pourparlers en vue de la réconciliation des différentes tendances socialistes tessinoises progressent. Le quotidien de gauche *Libera Stampa* pourrait, en cas de fusion des factions, changer de formule et de titre.

Depuis 1597, il existe deux demi-

cantons d'Appenzell. Verrons-nous leur réunion avant le 400^e anniversaire de la scission? Le quotidien *Appenzeller Zeitung* lève le tabou dans une série d'articles récents. Les obstacles sont cependant nombreux même si les raisons religieuses, à l'origine de la séparation, ne sont plus déterminantes.

Insatisfaits du travail des radicaux et de l'UDC bernois, des membres de ces partis, issus des milieux économiques, envisagent de fonder le Parti de l'économie. Ce sont les résultats des élections au Conseil national et l'absence d'élus de l'économie sur les listes bourgeoises qui seraient les motivations de ces francs-tireurs. Bien entendu, les partis interpellés sont sceptiques quant à leurs chances...